

Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU)

Finvex Dynamic

Emis par CODEIS Securities S.A.

Introduction

- Placement d'une durée de 8 ans.
- Performance liée à celle de l'indice Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index)¹, sans limite à la hausse.
- A l'échéance, vous avez droit :
 - au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais²) ET à une plus-value brute³ unique équivalente à 100% de la performance de l'indice si celle-ci est positive ;
 - au remboursement de minimum 90% de votre capital initial (hors frais²), si la performance de l'indice est négative ou nulle. Dans ce cas, vous courez un risque de perte sur votre capital investi de maximum 10%.

Vous avez droit à ces remboursements et à cette éventuelle plus-value sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de Delta Lloyd Bank S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.⁴

- Exposition du capital à 90% en dépôt auprès de Delta Lloyd Bank S.A.

Public cible

Cet instrument complexe s'adresse principalement aux clients de Delta Lloyd Bank S.A. (FSMA 025573 A) qui possèdent suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les caractéristiques de Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Dynamic, qui disposent d'un profil d'investisseur permettant cet investissement (voir page 14) et qui acceptent de faire courir un risque à leur capital.

Nature de l'investissement

Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Dynamic est un instrument dérivé émis par CODEIS Securities S.A. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à :

- vous rembourser à l'échéance au minimum 90% du capital investi (hors frais²) ;
- vous faire bénéficier à l'échéance d'une éventuelle plus-value brute³ unique liée à la performance de l'indice (voir page 8).

Sauf en cas de faillite ou de défaut de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.⁴, de Société Générale ou de Delta Lloyd Bank S.A.

Afin de remplir ses obligations, CODEIS Securities S.A. effectue :

- d'une part, un **dépôt** auprès de Delta Lloyd Bank S.A. en vue de permettre le remboursement de 90% du capital à l'échéance et,
- d'autre part, un **swap** (un contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) auprès de Société Générale en vue de donner droit à :
 - l'éventuel remboursement de capital complémentaire (maximum 10%) aux 90% remboursés par le dépôt, si la performance de l'indice est nulle ou négative ET supérieure à -10% ;
 - l'éventuelle plus-value équivalente à la performance de l'indice si celle-ci est positive.

En conséquence :

- En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur CODEIS Securities S.A., de Société Générale ou de Delta Lloyd Bank S.A., vous risquez de ne pas percevoir les sommes auxquelles vous auriez droit et de perdre le capital que vous avez investi ou une partie de celui-ci.
- Vous êtes par ailleurs soumis à un risque de crédit complémentaire sur Société Générale au titre du swap. La faillite ou le défaut de paiement de l'Emetteur CODEIS Securities S.A. ou de Société Générale est ainsi susceptible d'affecter, le cas échéant, le remboursement du capital complémentaire (montant variable de maximum 10%) ainsi que la plus-value potentielle payable à l'échéance. Pour plus d'informations, consultez le paragraphe 'Double risque de crédit et impacts' en page 10 ainsi que les caractéristiques techniques de CODEIS Securities S.A. en page 12.

¹ Indice composé de 30 actions européennes sélectionnées sur la base de critères de durabilité, de liquidité, de risque et de diversification. Pour plus d'informations sur le processus de sélection des actions, consultez les pages 4 et 5.

² Frais d'entrée de 2% maximum.

³ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 25% (sauf modification légale).

⁴ CODEIS Securities S.A. est une société de droit luxembourgeois. Pour plus d'informations, rendez-vous à la page 12.

L'indice Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index) : un indice socialement responsable et innovant

Pourquoi investir dans des entreprises durables ?

L'investissement socialement responsable (ISR) ou durable consiste à intégrer à l'analyse financière traditionnelle des critères dits 'extra-financiers', c'est-à-dire environnementaux, sociaux et de gouvernance. Dans un contexte de reprise encore incertain à long terme, les investisseurs restent à la recherche de stratégies d'investissement qui leur offrent la possibilité de **maîtriser les risques dans la perspective d'une meilleure performance financière à long terme**. Certaines grandes évolutions à venir (ressources naturelles de plus en plus limitées, challenges démographiques, changement climatique) auront un impact profond sur le plan politique, social et réglementaire, et donc également sur les milieux économiques.

L'intégration de critères de durabilité permet d'identifier des opportunités de croissance dans certains secteurs d'avenir ou dans des sociétés qui sauront s'adapter ou anticiper de nouveaux marchés.

Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Dynamic est un placement dont la plus-value potentielle est liée à l'évolution d'un indice spécialisé dans l'investissement durable, l'indice Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index).

Pourquoi l'indice Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index) ?

L'indice Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index) a pour but d'offrir une exposition à un portefeuille de **30 actions européennes sélectionnées pour leurs caractéristiques de durabilité, de liquidité, de risque et de diversification**.

Quel est le processus de sélection des actions de l'indice Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index) ?

Etape 1

Sélection des entreprises européennes dans un indice d'actions représentatif de la Bourse mondiale

Dans le but de sélectionner seulement les plus grandes sociétés européennes dans le monde, une double sélection s'opère. D'abord les 600 actions de sociétés européennes (Autriche, Belgique, Pays-Bas, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Grande-Bretagne) présentes dans l'indice Dow Jones Global Total Stock Market Index et ayant la plus grande capitalisation boursière sont sélectionnées. S'ajoutent les actions qui étaient présentes dans l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe l'année précédente, mais avec une capitalisation boursière minimale de 500 millions de dollars.

Etape 2

Sélection des entreprises européennes les plus représentatives sur le plan durable ainsi qu'au niveau sectoriel et boursier (création de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe)

Dans le but de réduire les risques intrinsèques à certaines entreprises, l'indice se base sur une première sélection des entreprises européennes qui peuvent démontrer les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (en se basant par exemple sur la consommation d'énergie, les stratégies liées au changement climatique, le développement des ressources humaines...). En vue d'une répartition de ces actions parmi les différentes industries, l'approche 'Best in Class' est utilisée. Celle-ci consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG au sein de chaque secteur d'activité. Ne sont sélectionnées que les 20% d'actions les mieux notées dans leur secteur d'un point de vue ESG tout en respectant une bonne représentativité du marché en termes de capitalisation boursière. Celles-ci forment l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe.

La société RobecoSAM, spécialisée dans l'analyse de durabilité, utilise un système de notation ESG détaillé qui permet d'accorder un score global entre 0 et 100 à chaque entreprise. Leur sélection s'opère dans le Dow Jones Global Total Stock Market Index, indice d'actions mondial qui représente 77 pays et couvre plus de 98% de la capitalisation mondiale boursière. L'analyse a lieu une fois par an de manière à utiliser les données les plus récentes. Elle se fait sur des critères spécifiques à l'industrie ainsi que sur des critères généraux qui reprennent les dimensions environnementale, sociale et de gouvernance. Pour ces 3 dimensions, RobecoSAM définit en moyenne 6 à 10 critères, qui eux-mêmes sont définis en 2 à 10 questions, soit une centaine de questions au total.

Etape 3

Sélection sur la base de critères financiers (liquidité, risques faibles et diversification) en vue d'accroître la stabilité (création de l'indice Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index))

L'indice Dow Jones Sustainability™ Europe est ensuite utilisé comme univers de sélection.

La sélection des 30 actions se fait de manière systématique. Elle a lieu tous les mois suivant un processus strict ayant comme objectif la réduction des risques financiers par rapport à l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe.

Dans ce but, trois filtres sont appliqués de façon séquentielle.

- **Filtre 1** : exclusion des actions les moins liquides : seules les actions qui dépassent un certain seuil en termes de volumes d'échanges journaliers sont prises en considération.
- **Filtre 2** : exclusion des actions qui ont des caractéristiques de risque élevées : les actions sont rangées l'une par rapport à l'autre en fonction du risque extrême observé dans le passé et de leur volatilité dans les périodes baissières.
- **Filtre 3** : sélection des actions qui ont montré des caractéristiques de diversification, la diversification étant un facteur potentiel de stabilité. A l'issue de ce filtre, 30 actions sont retenues.

Les 30 actions sont équipondérées (soit un poids de 3,33% pour chaque action composant l'indice) et la composition de l'indice est revue tous les mois pour permettre une dispersion équitable des risques sur chaque entreprise.

Le niveau de clôture de l'indice est calculé indépendamment tous les jours par S&P Dow Jones.

L'indice est dit 'Price Return'. Il reprend la valeur de toutes les actions réinvestissant leurs dividendes nets, moins un taux de dividende fixe de 3,5% par an. Ceci permet de réduire toute variabilité autour des changements potentiels de dividendes d'année en année. L'investisseur ne bénéficie donc pas de la totalité des dividendes distribués par les actions qui composent l'indice.

Etape 1 - Une sélection de 600 actions européennes

Sélection de 600 actions de sociétés européennes qui sont les plus importantes en termes de capitalisation boursière au sein de l'indice Dow Jones Global Total Stock Market Index.

Etape 2 - Dow Jones Sustainability™ Europe

Sélection des 20% d'actions les mieux notées d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance (ESG) par secteur, en respectant une bonne représentativité du marché en termes de capitalisation boursière.

Etape 3 - Indice Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index)

Sélection mensuelle de 30 actions sur la base de 3 filtres :

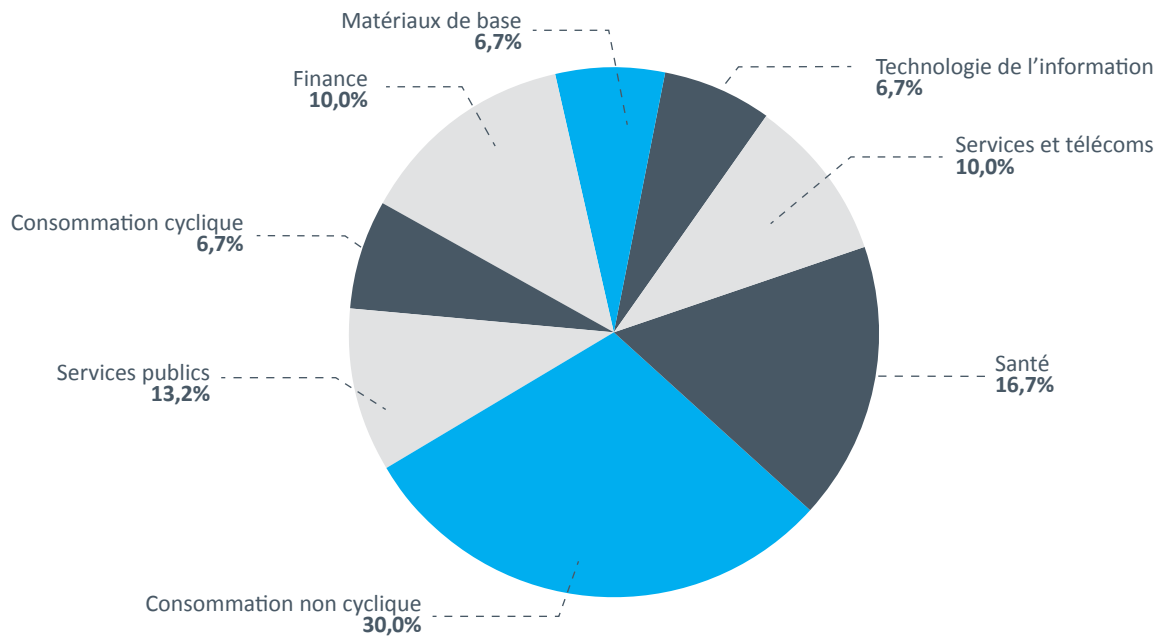
Filtre 1 : exclusion des actions les moins liquides.

Filtre 2 : exclusion des actions qui ont des caractéristiques de risque élevées.

Filtre 3 : sélection des actions qui ont montré des caractéristiques de diversification.

Un indice diversifié d'un point de vue sectoriel

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour ce qui est des données historiques de marché.



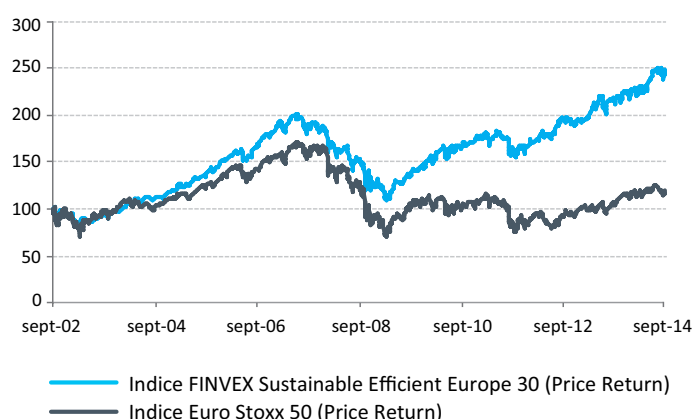
Source : Finvex - Données au 1^{er} septembre 2014.

Evolution de l'indice Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index)

L'indice a été lancé le 1^{er} juillet 2011 mais a été calculé à partir d'une valeur initiale de 1000 points en date du 3 janvier 2002. Toutes les données précédant le 1^{er} juillet 2011 sont le résultat de simulations, réalisées par S&P Dow Jones.

Les investisseurs peuvent consulter le site de Finvex Group à l'adresse suivante pour suivre l'évolution de l'indice ainsi que sa composition : http://www.finvex.com/eng/indices_02.php

Evolution des indices Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index) et Euro Stoxx 50[®] (Price Return) sur les 12 dernières années



Source : Finvex - Données du 2 septembre 2002 au 1^{er} septembre 2014. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSEES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Zoom sur la performance et la volatilité des indices Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index) et Euro Stoxx 50[®] (Price Return)

	Indice Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index)	Indice Euro Stoxx 50 (Price Return)
Performance sur 12 ans	152,6%	20,3%
Performance sur l'année 2014	10,3%	2,1%
Volatilité 1 an	14,47%	24,28%

Source : Finvex - Données du 2 septembre 2002 au 1^{er} septembre 2014. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSEES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni CODEIS n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Remboursement à l'échéance

D'une durée de 8 ans, Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Dynamic vous permet d'accéder à l'indice Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index), un indice composé de 30 actions d'entreprises européennes sélectionnées sur la base de critères de durabilité, de liquidité, de risque et de diversification (voir pages 4 et 5).

A l'échéance, Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Dynamic vous donne droit à :

- un remboursement de l'intégralité de votre capital investi (hors frais¹) ET à une plus-value brute² unique équivalente à 100% de la performance de l'indice si celle-ci est positive ;

- un remboursement de minimum 90% de votre capital investi (hors frais¹) si la performance de l'indice est nulle ou négative.

Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de Delta Lloyd Bank S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.

Dans le pire des scénarios, vous pouvez donc subir une perte sur votre capital investi de maximum 10% (hors frais¹).

Performance de l'indice à l'échéance des 8 ans, calculée depuis le lancement de Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Dynamic	Remboursement à l'échéance
Inférieure ou égale à 0%	100% de votre capital initial + 100% de la performance négative de l'indice ² (limitée à -10%)
Supérieure à 0%	100% de votre capital initial + 100% de la performance positive de l'indice ²

¹ Frais d'entrée de 2% maximum.

² Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 25% (sauf modification légale).

Illustrations fictives

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du placement. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Delta Lloyd Bank S.A. ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée.

Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de Delta Lloyd Bank S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A., l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, le remboursement pouvant même être nul.

	Performance très faible	Performance médiane (hausse modérée de l'indice)	Performance élevée (forte hausse)
Performance constatée de l'indice à l'échéance	-38,00%	30,00%	53,00%
Performance retenue de l'indice	-10,00%	30,00%	53,00%
Remboursement à l'échéance	90,00%	130,00%	153,00%
Rendement annuel actuariel avant précompte mobilier ¹ (frais d'entrée maximum inclus ²)	-1,55%	3,07%	5,18%

¹ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 25% (sauf modification légale).

² Frais d'entrée de 2% maximum.

Principaux risques de Delta Lloyd Codeis Securities S.A. (LU) Finvex Dynamic

Risque de perte en capital

Si la performance de l'indice Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index) depuis le lancement de Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Dynamic est négative, aucune plus-value ne sera versée et le montant remboursé à l'échéance sera inférieur au capital initialement investi. Vous subissez dans ce cas une perte sur votre capital de maximum 10%.

Double risque de crédit et impacts

Dans le cadre de cette émission effectuée par CODEIS Securities S.A., la majeure partie des fonds issus de la commercialisation des instruments dérivés est mise en dépôt auprès de Delta Lloyd Bank S.A. en vue de permettre le remboursement de 90% du capital investi à l'échéance, ce qui vous expose à un risque de crédit sur Delta Lloyd Bank S.A. en plus du risque de défaut de l'Émetteur CODEIS Securities S.A. En cas de défaut de l'un ou de l'autre (par exemple faillite), vous risquez de perdre l'intégralité ou une partie de votre investissement initial.

Un changement de la perception du risque de crédit de Delta Lloyd Bank S.A. peut faire varier le cours de l'instrument dérivé au fil du temps. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel est important.

La plus-value potentielle de cet investissement à l'échéance (liée à la performance de l'indice) et l'éventuel complément de remboursement de capital

de 10% maximum au-delà des sommes remboursées par le dépôt, sont obtenus grâce à un contrat de swap (contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) conclu entre CODEIS Securities S.A. et Société Générale. Vous supportez donc en complément un risque de crédit sur Société Générale pour le droit au versement à l'échéance de la plus-value potentielle de l'investissement liée à la performance de l'indice, et du complément de remboursement du capital.

La survenance d'une faillite ou d'un défaut de paiement de Société Générale au titre du swap ne constituera pas un cas de remboursement par anticipation des instruments dérivés, mais sera néanmoins, le cas échéant, un événement de nature à modifier la plus-value et le restant du capital dus à la date d'échéance prévue. Dans un tel contexte, et dans l'hypothèse complémentaire où Delta Lloyd Bank S.A. ne fait pas défaut, vous aurez alors droit au remboursement de 90% du capital investi (hors frais¹). Pourront s'y ajouter les sommes recouvrées relatives à la créance que CODEIS Securities S.A. possède sur Société Générale (ce montant pouvant être nul). Ce versement exceptionnel pourra intervenir en une ou plusieurs fois, jusqu'à deux ans après la date d'échéance prévue (dans le cas où la date d'échéance prévue devrait être étendue).

En raison du caractère multi-série du compartiment dédié à Delta Lloyd Bank S.A., la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée pour une série d'instruments dérivés émise au sein de ce compartiment entraînera l'exigibilité anticipée², et en conséquence le remboursement par anticipation, de l'ensemble des séries d'instruments dérivés encore en vie émis par le compartiment. Selon le montant effectivement remboursé, vous supportez un risque de perte en capital.

Risque de rendement

Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Dynamic n'offre pas de rendement fixe à l'échéance. Si la performance de l'indice Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index) depuis l'origine est nulle ou négative, vous ne réaliserez pas de rendement positif.

Risque de fluctuation du prix

Vous devez être conscient que le cours de Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Dynamic peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieur au prix d'émission. En cas de vente anticipée, vous pouvez alors subir une perte en capital. D'ici à l'échéance, le cours de Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Dynamic pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution de l'indice Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index), des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de Delta Lloyd Bank S.A. Le droit au remboursement de minimum 90% du capital investi (hors frais¹) ne vaut qu'à l'échéance.

¹ Frais d'entrée de 2% maximum.

² Veuillez vous référer aux caractéristiques techniques de la page 12 pour le détail de l'exigibilité anticipée.

Risque de liquidité

Les instruments dérivés ne seront pas cotés sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs instruments dérivés avant la date d'échéance, Société Générale assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché (avec une fourchette achat/vente de 1%), dont l'appréciation revient à Société Générale. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Société Générale. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses instruments dérivés avant l'échéance. La revente à Société Générale se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché. Delta Lloyd Bank s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur du placement (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).

Risque lié à l'indice

Si l'indice était affecté par un événement exceptionnel, comme une modification matérielle, sa suppression ou la non-publication de sa valeur, etc.), les conditions de l'obligation structurée pourraient être ajustées afin de tenir compte de cet événement et l'émetteur aura la possibilité de procéder à un remboursement anticipé à la valeur de marché des titres, qui peut être supérieure ou inférieure à la valeur nominale des obligations structurées. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. Plus de détails sur ces événements et leurs conséquences pour l'investisseur en pages 209 à 235 du Prospectus de Base du programme d'émission CODEIS (section "Technical Annex").

Caractéristiques techniques

Zoom sur l'Emetteur CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois

Le support d'information relatif à Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Dynamic est le Drawdown Prospectus daté du 17 octobre 2014 ('Issue of up to EUR 50,000,000 Series 8/14.12/A0049 Notes due 12 December 2022 linked to the Finvex Sustainable Efficient Europe 30 Index').

CODEIS Securities S.A. est une société de titrisation dont les statuts permettent la création d'un ou plusieurs compartiments ségrégués. L'objet de CODEIS Securities S.A. est l'émission de titres sécurisés par des actifs distincts détenus par ces compartiments.

Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Dynamic sera émis dans le cadre d'un compartiment multi-séries dédié à Delta Lloyd et utilisé pour l'émission de plusieurs séries de titres de créance. Les investisseurs potentiels dans ces titres de créance auront un recours limité aux actifs détenus par ce compartiment. Ainsi, en cas de défaut de CODEIS Securities S.A. au titre d'un compartiment, les créanciers dudit compartiment pourront saisir les seuls actifs de ce compartiment mais n'auront aucun recours sur les actifs des autres compartiments de l'Emetteur. Cela permet de protéger l'investisseur en cas de mise en liquidation de tout autre compartiment.

Dans le cadre de la présente émission, CODEIS Securities S.A. place chez Delta Lloyd Bank S.A., au titre d'un dépôt, la majeure partie des sommes issues de la commercialisation des titres, permettant d'assurer le remboursement de 90% du capital (en l'absence des risques de défaut de Delta Lloyd Bank S.A. et/ou de l'Emetteur). Le solde est utilisé pour financer le

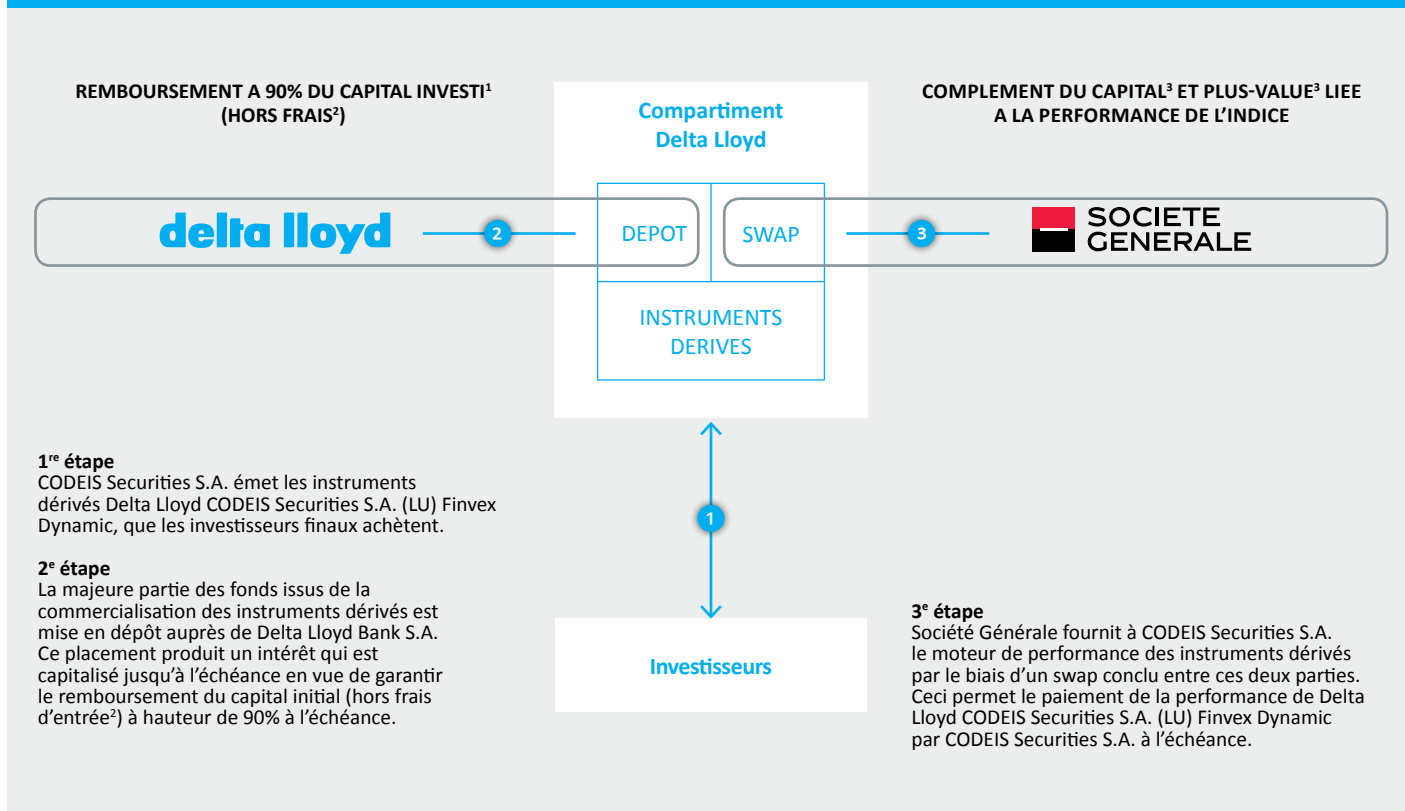
swap (contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) entre CODEIS Securities S.A. et Société Générale, en vue de donner droit à l'échéance, en plus de l'éventuel complément de capital de 10% maximum au-delà des sommes remboursées par le dépôt, à la plus-value potentielle liée à l'indice Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index). Le(s) dépôt(s) auprès de Delta Lloyd Bank S.A. et le(s) swap(s) de performance constituent les seuls actifs du compartiment.

Ces titres de créance sont sécurisés par le droit de créance que détient CODEIS Securities S.A. sur Delta Lloyd Bank S.A. au titre de la restitution des sommes placées en dépôt. En cas de défaut de CODEIS Securities S.A., un Trustee indépendant représentant les investisseurs et agissant dans leur intérêt procédera à la restitution du dépôt afin de permettre le remboursement anticipé des titres de créance. Dès lors, le montant remboursé à chaque investisseur sera déterminé sur la base des montants recouverts par le Trustee.

Par ailleurs, il existe d'autres événements pouvant conduire à un remboursement anticipé des titres de créance tels que, sans que cette liste soit exhaustive, la résiliation du contrat de dépôt (pouvant être consécutive entre autres à une déclaration de situation de cessation de paiement affectant Delta Lloyd Bank S.A. ou une violation de ses obligations en vertu du contrat de dépôt) ou l'adoption d'une mesure fiscale défavorable ou l'adoption d'une réglementation rendant le maintien de l'émission impossible. L'Emetteur pourra alors initier le remboursement anticipé des titres et exiger le remboursement du dépôt effectué chez Delta Lloyd Bank S.A. Le montant remboursé à chaque investisseur sera déterminé sur la base des montants recouverts.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale des titres de créance. Pour plus de détails, se référer au Drawdown Prospectus.

Composition d'un instrument dérivé émis par CODEIS Securities S.A.



¹ Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de CODEIS Securities S.A. et/ou Delta Lloyd Bank S.A.

² Frais d'entrée de maximum 2%.

³ Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de CODEIS Securities S.A. et/ou Société Générale.

Principales caractéristiques financières

Nom	Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Dynamic
Code ISIN	XS1113212481
Prix d'émission	100%
Frais et commissions	<p>Frais d'entrée en sus du prix d'émission, payables à Delta Lloyd Bank S.A.</p> <ul style="list-style-type: none"> • < 25 000 EUR : 2,00% • 25 000 – 49 000 EUR : 1,75% • 50 000 – 74 000 EUR : 1,50% • ≥ 75 000 EUR : 1,25% <p>Commission de distribution et de partenariat Société Générale paiera à Delta Lloyd Bank S.A., en tant que distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des titres) pouvant aller jusqu'à 1,0% par an du montant des titres effectivement placé. Du fait d'un accord de partenariat existant entre Delta Lloyd Bank S.A. et Société Générale, cette dernière paiera également à Delta Lloyd une participation aux frais marketing supportés par Delta Lloyd Bank S.A. (pouvant aller jusqu'à 500 000 EUR par année), ainsi qu'une commission de partenariat annuelle de maximum 0,20% sur le portefeuille total en fin d'année des titres structurés par Société Générale et distribués dans le réseau de Delta Lloyd Bank (ou, s'il s'agit d'un montant plus élevé, jusqu'à 2,50% sur la production annuelle réalisée par Delta Lloyd Bank). Eu égard à cet accord de partenariat, cette participation aux frais marketing ainsi que la commission de partenariat sont dues uniquement si, et tant que Delta Lloyd, pour son offre de produits structurés, ne propose que des titres structurés par Société Générale. Les frais de distribution et tous les autres frais éventuels facturés par l'Emetteur pour la structuration et le lancement de Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Dynamic sont déjà inclus dans le prix d'émission.</p>
Emetteur	CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois (voir description page 12)
Distributeur	Delta Lloyd Bank S.A.
Devise	EUR
Coupure	1 000 EUR
Période de commercialisation	Du 21 octobre 2014 au 28 novembre 2014
Date d'émission	5 décembre 2014
Date d'échéance	12 décembre 2022
Date de constatation initiale	5 décembre 2014
Date de constatation finale	5 décembre 2022
Sous-jacent	Indice Finvex Sustainable & Efficient Europe 30 (Price Index) Ticker Bloomberg : FSEURE Index
Profil d'investisseur	<p>Uniquement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de l'approche classique de détermination des profils d'investisseur : les investisseurs dont les profils d'investisseur permettent un investissement à long terme tels que 'Conservative Long Term', 'Balanced Long Term', 'Growth Long Term' et 'Full Equity Long Term', cet investissement à risque étant considéré comme un produit de type 'equity'. - Dans le cadre de la nouvelle approche de détermination des profils d'investisseur (Guide Financier) : les investisseurs qui ont un objectif d'investissement de 8 ans ou plus et une stratégie d'investissement 'Conservative', 'Balanced', 'Growth' ou 'Full Equity', cet investissement étant considéré comme un produit de croissance de type 90% 'bond' / 10% 'equity'. <p>En outre, le portefeuille mobilier de l'investisseur, suite à la souscription de cet investissement complexe à capital non protégé, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné.</p> <p>Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Delta Lloyd Bank.</p> <p>Delta Lloyd Bank vous recommande d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés.</p> <p>Delta Lloyd Bank devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, Delta Lloyd Bank doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.</p> <p>En outre, Delta Lloyd Bank s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p>
Fiscalité	<p>Sauf modifications légales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précompte mobilier : 25% (2014). • Taxe sur Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,09% (maximum 650 EUR) sur le marché secondaire. <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>
Revente avant l'échéance	<p>Les instruments dérivés ne seront pas cotés sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs instruments dérivés avant la date d'échéance, Société Générale assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché (avec une fourchette achat/vente de 1%), dont l'appréciation revient à Société Générale. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Société Générale. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses instruments dérivés avant l'échéance. La revente à Société Générale se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché. Delta Lloyd Bank s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur du produit (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).</p>
Documentation	<p>Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire.</p> <p>Avant toute souscription, les investisseurs sont invités à se procurer et à lire attentivement le Drawdown Prospectus dédié à cette émission, daté du 17 octobre 2014 ('Issue of up to EUR 50,000,000 Series 8/14.12/A0049 Notes due 12 December 2022 linked to the Finvex Sustainable Efficient Europe 30 Index') et approuvé par la CSSF (le 'Drawdown Prospectus'). Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Drawdown Prospectus et notamment à se reporter à la rubrique 'Risk Factors' de ce Drawdown Prospectus. Les principales caractéristiques de Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Dynamic, émis par CODEIS Securities S.A., exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Le Drawdown Prospectus est disponible gratuitement dans toutes les agences Delta Lloyd Bank S.A. et sur deltalloydbank.be.</p>

Avis important

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

CODEIS Securities S.A. ('CODEIS') est l'Émetteur du produit. Société Générale sera la contrepartie de CODEIS au titre d'une opération de couverture, opération qui fait partie des actifs du compartiment de CODEIS adossés au produit et elle agira également en tant que Gestionnaire des Actifs du Compartiment et comme Agent de Calcul. L'attention des investisseurs est attirée sur l'intervention de Société Générale en tant que contrepartie de CODEIS, de Gestionnaire des Actifs du Compartiment et d'Agent de Calcul (tels que ces termes sont définis dans le Drawdown Prospectus du produit) et aux potentiels conflits d'intérêts pouvant en résulter. Nous attirons votre attention sur le fait que certaines filiales du groupe Société Générale participent par ailleurs au bon fonctionnement de l'Émetteur CODEIS Securities S.A. Les paiements faits par CODEIS au titre du produit proviennent des paiements reçus par CODEIS au titre des actifs détenus par le compartiment de CODEIS qui participe à l'émission du produit. Les investisseurs doivent être informés du fait que ces paiements ne se feront uniquement que si les flux de trésorerie générés par ces actifs sont suffisants pour couvrir ces obligations de paiements. En particulier, tout événement tel qu'un défaut de paiement, un report de paiement ou un événement de nature fiscale concernant l'un des actifs du compartiment de CODEIS participant à l'émission du produit peut déclencher le défaut de paiement de CODEIS sur le produit et/ou le remboursement anticipé du produit. En cas de liquidation du compartiment de CODEIS, les investisseurs dans le produit ont un recours limité aux actifs du compartiment lié au produit. Après que ces actifs aient été liquidés et les produits distribués selon l'ordre de priorité décrit dans le Drawdown Prospectus, les investisseurs ne sont pas autorisés à tenter d'autres recours contre CODEIS pour recouvrer toute somme, y compris une demande de mise en liquidation judiciaire, et aucun montant supplémentaire ne sera dû par CODEIS au titre du produit. **Facteurs de risque** : les investisseurs doivent se reporter au Drawdown Prospectus avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique 'facteurs de risques' du Drawdown Prospectus du produit.

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Vous trouverez plus d'informations sur les profils d'investisseur auprès de votre agence Delta Lloyd Bank.

Informations sur les commissions : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la 'Personne Intéressée') est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale ou CODEIS paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Protection du capital à l'échéance : nonobstant le fait que la formule de paiement ou de remboursement du produit comporte une protection totale ou partielle du capital, (i) une telle protection ne vaut qu'à la date d'échéance et (ii) l'investisseur est exposé au risque de crédit et à la performance des actifs collatéralisés. Avant la date d'échéance, le prix ou la valeur du produit peut être inférieur au niveau de cette protection du capital et l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance. A la date de maturité, la valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant initialement investi et, dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE 'U.S. PERSON' (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET, PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Avertissement relatif à l'Indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'«Indice») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Ce texte est une traduction donnée à titre indicatif. La version anglaise, disponible auprès de l'Émetteur, est la version faisant foi. L'indice Finvex Sustainable Efficient Europe 30 Net Return et l'indice Finvex Sustainable Efficient Europe 30 Price sont calculés par S&P Dow Jones indices LLC et ses affiliés ('Agent de Calcul'). Le Groupe Finvex ('Finvex') agit en tant que promoteur de l'indice ('Indice Sponsor') et conseiller de la composition de l'indice ('Indice Composition Advisor') pour l'indice Finvex Sustainable Efficient Europe 30 Net Return (FSEURER) et l'indice Finvex Sustainable Efficient Europe 30 Price (FSEURE). Toute utilisation de ces indices ou de leur nom doit être approuvée par le promoteur de l'indice. Sous réserve des droits de l'Agent de Calcul à l'égard de l'indice Dow Jones Sustainability Europe, la méthodologie de composition ainsi que la composition des indices sont la propriété intellectuelle exclusive de Finvex. Le promoteur de l'indice et le conseiller de la composition de l'indice ne déclarent ni ne garantissent, explicitement ou implicitement, la performance de l'indice, tant au regard d'un résultat que d'éventuels objectifs. Bien que le promoteur de l'indice et le conseiller de la composition de l'indice feront leur possible pour assurer l'exactitude de la composition, du calcul et de l'ajustement de l'indice, le promoteur de l'indice et le conseiller de la composition de l'indice ne pourront pas être tenus responsables ni de calculs antérieurs à la date de lancement ni de toute erreur, omission, suspension ou interruption dans le calcul de l'indice. Dans des circonstances exceptionnelles, la méthodologie de l'indice utilisée dans le calcul de l'indice pourra être sujette à des modifications. Ces dernières seront rendues publiques au travers des réseaux de communication adéquats. Ni le promoteur de l'indice ni le conseiller de la composition de l'indice ne pourront être tenus responsables d'une quelconque modification ou changement de la méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice. Ni le promoteur de l'indice ni le conseiller de la composition de l'indice n'ont obligation de continuer le calcul, la publication ou la diffusion de l'indice, et ne pourront être tenus responsables d'une quelconque suspension ou interruption du calcul, de la diffusion ou de la publication de l'indice. Le promoteur de l'indice et le conseiller de la composition de l'indice ne pourront être tenus responsables en cas de négligence, fraude ou défaut en lien avec la valeur de l'indice. Le promoteur de l'indice et le conseiller de la composition de l'indice ne pourront être tenus responsables de toute erreur concernant l'indice, que celle-ci découle d'une négligence volontaire, fraude ou d'un défaut envers quiconque ; et ne sont pas davantage tenus d'informer quiconque de toute erreur. Ni le promoteur de l'indice ni le conseiller de la composition de l'indice ne pourront être tenus responsables de toute perte quelle qu'elle soit, liée directement ou indirectement à l'indice. Sans limiter ce qui précède, le promoteur de l'indice et le conseiller de la composition de l'indice ne pourront en aucun cas être tenus responsables (en raison d'une négligence ou de toute autre raison) vis-à-vis de quiconque en cas de dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou de tous autres dommages (y compris les pertes de profits) même si la personne a été avertie de la possibilité de tels dommages. L'indice Finvex Sustainable Efficient Europe 30 (l'«Indice») est la propriété exclusive du Groupe Finvex ('Finvex'), qui a passé un contrat avec S&P Opco, LLC, une filiale de S&P Dow Jones indices LLC ('S&P Dow Jones indices') pour calculer et maintenir l'Indice. L'Indice n'est pas sponsorisé par S&P Dow Jones indices ou ses affiliés. Ni S&P Dow Jones indices ni aucun de leurs affiliés ne pourront être tenus responsables en cas d'erreurs ou omissions pendant le calcul de l'Indice. La phrase 'Calculé par S&P Dow Jones Indices' ainsi que toute mention y afférente sont des marques de Standard & Poor's Financial Services LLC ('SPFS') ou ses affiliés et font l'objet d'une licence accordée à S&P Dow Jones Indices et d'une sous-licence accordée à certaines fins à Finvex. Ce produit n'est pas sponsorisé, appuyée, vendue ou soutenue par S&P Dow Jones Indices, SPFS, ni aucun de leurs affiliés (collectivement, 'S&P Dow Jones Indices Entities'). S&P Dow Jones Indices Entities ne fait aucune représentation quant à, ni ne garantit, explicitement ou implicitement, aux propriétaires du produit ni à aucun membre du public l'opportunité d'investir dans des titres de manière générale ou dans le produit en particulier, pas plus que la capacité de l'Indice à refléter le rendement du marché. La seule relation de S&P Dow Jones Indices Entities avec Finvex en ce qui concerne l'Indice, consiste en la concession de certaines marques, et appellations commerciales de S&P Dow Jones Indices Entities et la prestation de calcul et de services de maintenance liés à l'Indice. S&P Dow Jones Indices Entities ne pourra pas être tenu responsable de, et n'a pas participé à, la détermination des prix, du moment de l'émission ou de la vente du produit, ni à la détermination ou au calcul de mécaniques de rachat. S&P Dow Jones Indices Entities n'a aucune obligation ni responsabilité en ce qui concerne la gestion, la commercialisation ou la négociation de produits. S&P Dow Jones Indices LLC n'est pas un conseiller en placement. L'intégration d'un titre dans l'Indice n'est ni une recommandation de S&P Dow Jones Indices Entities d'acheter, vendre ou garder un tel titre, ni un conseil de placement. S&P DOW JONES INDICES ENTITIES N'OFFRE AUCUNE GARANTIE QUANT A L'ADEQUATION, L'EXACTITUDE, LE DELAI D'OBTENTION ET/OU L'INTEGRALITE DE L'INDICE OU TOUTE AUTRE DONNEE Y AFFERENT OU TOUTE AUTRE NOTIFICATION, INCLUANT SANS S'Y LIMITER, DES NOTIFICATIONS ORALES OU ECRITES (Y COMPRIS DES NOTIFICATIONS PAR MAIL). A CET EGARD, S&P DOW JONES INDICES ENTITIES N'ASSUME AUCUN DOMMAGE NI AUCUNE RESPONSABILITE EN CAS D'ERREURS, OMISSIONS OU RETARDS. S&P DOW JONES INDICES ENTITIES N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, ET NIE EXPRESSEMENT TOUTES GARANTIES DE QUALITE MARCHANDE OU D'ADAPTATION OU D'UTILISATION A UNE FIN PARTICULIERE, OU D'OBTENTION DES RESULTATS DE FINVEX, PROPRIETAIRE DU PRODUIT 'SUSTAINABLE NOTE' OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, PROVENANT DE L'UTILISATION DE L'INDICE OU DE TOUTE AUTRE DONNEE Y AFFERENT. SANS LIMITER CE QUI PRECEDE, S&P DOW JONES INDICES ENTITIES NE DOIT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE EN CAS DE DOMMAGE INDIRECT, SPECIAL, IMMATERIEL, PUNITIF OU CONSECUTIF, INCLUANT SANS S'Y LIMITER, LES PERTES DE PROFIT, DE TRADING, DE TEMPS OU GOODWILL, MEME S'ILS ONT ETE AVISES DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES, QU'ILS SOIENT FONDES SUR UN CONTRAT, SUR UNE BASE NON-CONTRACTUELLE, SUR LA RESPONSABILITE SANS FAUTE OU AUTRE.

Traitement fiscal attendu : le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni CODEIS n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

